

Conseil Municipal du 30 JUILLET 2020

Présents : Mr de Vallavieille, Mme Plaisance, Mr Lesseline, Mr Férey, Mme Postel, Mme Cardine, Mme Rolland, Mr Dubourg, Mr Leconte, Mr Vasche, Mme Lepetit, Mr Jamet, Mr Marie, Mr Despres.

Le compte-rendu de la réunion du 18 juin est approuvé.

1. Projet d'extention de la réserve naturelle de Beauguillot

Un projet d'extension de la Réserve Naturelle Nationale de Beauguillot nous a été transmis après avis favorable du Conseil national de la protection de la nature, du conseil scientifique régional du patrimoine naturel de Normandie et du comité consultatif de la RNN.

Ce projet fera passer la réserve de 505ha à 803ha, avec une large bande prise sur la mer où sont déjà installés des parcs à huitres.

Le conseil municipal est surpris que ce projet n'ait pas été plus travaillé avec sa collaboration étant donné les répercussions que cela pourrait avoir notamment sur :

- La zone conchylicole
- La pêche à pieds professionnelle, touristique et locale
- La circulation marine
- Les accès à la mer

Ce projet, à vertu écologique, vient se percuter avec nos emplois locaux car il est certain que cela va s'accompagner de contraintes, qui à ce jour ne sont pas déterminées de façon claire.

Aussi, à ce jour, le conseil municipal émet un avis défavorable mais nous craignons que notre avis ne soit pas pris en compte seul.

Une enquête publique va avoir lieu à la mairie du 25 aout 2020 au 15 septembre 2020 aux heures d'ouvertures et un enquêteur sera présent les :

- 25/08 : de 9h à 12h
- 05/09 : de 9h30 à 12h30
- 15/09 : de 10h à 13h

Nous encourageons **fortement** la population et les professionnels à se mobiliser et de faire entendre leurs remarques sur le registre prévu à cet effet.

2. Demande de subvention de l'école

Au précédent conseil nous avons pris acte de cette demande en demandant un projet construit et budgété.

Nous avons donc reçu les précisions suivantes :

- Ce projet concerne les enfants du CP au CM2 soit 37 enfants
- Il s'agit d'emmener ces enfants du 14 au 20 mars 2021 à la montagne d'en faire le fil conducteur d'un travail scolaire sur toute l'année.
- Le coût de 16 942€ comprend le transport aller-retour, l'hébergement tout compris et des activités encadrées par les instituteurs, deux accompagnants et deux éducateurs sur place.
- La prise en charge financière est prévue par la SAEL pour 8000€, la participation des familles pour 150€ par enfants.
- Il reste donc 4000€ à financer.

La SAEL fera des demandes aux autres communes concernées, à des sponsors privés et à la Communauté de Communes.

Le conseil municipal, qui considère ce projet très intéressant pour les enfants, y est favorable et est prêt à le soutenir financièrement.

Il est conscient que ce projet, compte tenu des données sanitaires actuelles, risque de ne pas voir le jour mais se remet aux autorisations qui pourront être faites par l'académie.

3. Infos sur le projet d'aménagement du site d'UTAH-BEACH

La demande de permis d'aménager a été déposée.

Ce dossier comprend un réaménagement des parkings avec des zones de sécurité pour les piétons, les vélos et les voitures.

Ce projet, suite à l'étude des zones humides (*étude réalisée à la demande de l'Autorité Environnementale pour le dossier car par cas*) doit être retravaillé.

De plus, l'Agence technique départementale des Marais (*routes départementales*) a fait plusieurs observations: Le rond-point du carrefour de la Madeleine ne peut être traité comme un « giratoire urbain » car situé hors agglomération donc aménagement différent, le giratoire devant le musée n'offre pas un rayon suffisant pour la manœuvre des bus...

Nous allons donc retravailler le dossier du permis d'aménager avec DCI Environnement (maître d'œuvre) après avoir eu plus d'informations et arriver à sa faisabilité.

4. La petite cité de caractère

Ce projet nous avait semblé intéressant car il nous permettait de travailler sur un nouvel aménagement du bourg, d'avoir un Label et une meilleure visibilité.

Aujourd'hui après maintes réunions et les contraintes qui apparaissent de plus en plus lourdes (*cf. compte-rendu du 28/01/2020*), le Conseil préfère y renoncer.

L'aménagement du bourg (parking, fléchages...) est toujours à l'ordre du jour mais se fera au fil de l'eau.

5. Questions diverses

a) Déclaration d'intention d'aliéner

Dans le cadre de la vente d'un bien immobilier (biens Mr & Mme Rambour), l'Office notarial a adressé à la commune une déclaration d'intention d'aliéner. Le conseil décide de ne pas user de son droit de préemption.

b) MAM

Nous avons rencontré les Assistantes maternelles.

Celles-ci reviennent sur les accords de loyers et les dépenses de chauffage qu'elles trouvent trop onéreuses.

Pour le loyer le Conseil trouve que 400€ par mois reste un loyer très correct.

Pour le chauffage, nous allons étudier les propositions de M. JARNIER (électricien) et de l'Entreprise SIMON (chauffagiste). La MAM 250 M2 et le Logement de M. et Mme MARIE 150 M2 se partagent un chauffage au fioul. Le projet prévoit de dissocier le chauffage en mettant l'appartement de M et Mme MARIE en électrique. Le loyer de la MAM étant très bas, il nous semble difficile d'engager des travaux dispendieux. Les charges se répartissant entre les trois assistantes maternelles, les coûts nous paraissent raisonnables.

Le dossier reste à l'étude et nous espérons qu'elles trouveront une troisième collègue après le départ de Mme Mabilie.

Une réflexion sur les heures d'ouvertures de la MAM nous paraît indispensable de façon à répondre aux demandes éventuelles de parents concernés.

Quelques petits travaux vont être réalisés : refaire le sol de la cour arrière, changer la clôture entre la MAM et le logement, pelouse...

c) La fréquentation du musée

La fréquentation du musée a bien remonté au mois de juillet mais ne permet pas de compenser les pertes dues à sa fermeture liée au COVID et l'absence des caristes et touristes étrangers. Nous restons vigilants sur les aides qui pourraient être mises en place.

Il faut savoir qu'étant un organisme publique, nous n'avons pas pu mettre les salariés en chômage partiel et que le coût des salaires est resté entièrement à notre charge pendant cette période.

Travaux : l'étanchéité en pied de mur côté mer a été refaite.

d) Pose du Monument Lone Sailor

Pour rappel, les américains nous ont donné ce monument qui, s'il est très présent en Amérique, est le premier à être sur le sol français.

Nous avons donc proposé par trois fois un emplacement possible sur le site d'UTAH.

Le premier a été refusé par l'Architecte des Bâtiments de France, le deuxième ne convenait pas aux autorités américaines

Suite à la troisième proposition, une réunion sur site a été organisée par Mme la Sous-Préfète avec la DREAL et l'ABF; une solution a été proposée et enfin acceptée par la collectivité locale et la Marine américaine. L'implantation de ce monument pourra donc bien avoir lieu.

e) D DAY LAND

Comme vous avez dû en avoir connaissance par les journaux ce projet initié par M. MORIN est un parc d'attraction lié aux événements de 39-45.

M. de Vallaveille est surpris de ne pas avoir été invité à la réunion de présentation organisée par la région pour ce projet.

Le conseil s'inquiète de ce projet et de ses répercussions sur le tourisme actuel (hébergements, musées, commerces ...) et son éthique (un parc d'attraction sur des événements aussi tragiques au regard des milliers de morts liés)

Vu le manque d'information et l'idée de ce projet, le Conseil se prononce contre.

f) Disposition du 15 août

La sécurité d'un tel événement, ne pouvant pas être assurée dans l'état actuel des choses, tout est annulé. Les propriétaires de manèges nous ont indiqué qu'ils ne viendraient pas. Nous ferons paraître un article dans la presse.

g) Demande d'emplacement d'un commerce ambulant

Une demande pour une épicerie ambulante nous paraissant incompatible avec la nouvelle épicerie permanente, nous refusons ce commerce.

h) Divers

- Lors de l'étude d'un parking pour les tracteurs remorquant les bateaux de pêche, la commission s'est aperçue que les propriétaires de chevaux passaient outre la réglementation liée à l'accès à la mer. Les arrêtés étant bien en place mais pas respectés, nous allons faire un rappel individuel à la règle.

Nous aimerions leur rappeler aussi les règles de sécurité sur la route avant qu'un accident ne se produise.

- Le conseil municipal est surpris par la pose de 6 panneaux publicitaires qui ne répondent pas à la réglementation de la CCBDC et du fait de l'utilisation du nom d'Utah-Beach.